

# DE EDUCATEUR SPECIALISE

FORMATION EN TROIS ANS DE NIVEAU VI - Code NSF 332 - Framacode 44072 - Fiche RCNP 34825 - Code Rome K 1207



## PUBLICS

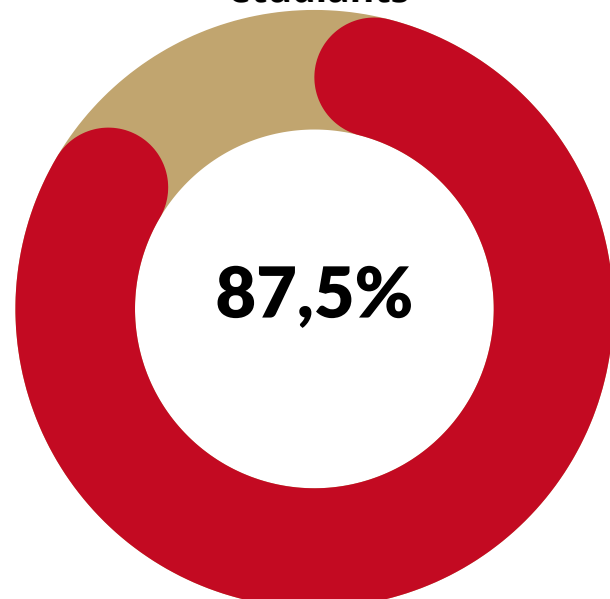
Titulaires du Baccalauréat, d'un diplôme, certificat ou titre homologué au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV. Bénéficiaires d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou leurs acquis personnels (cf.art.L613-5 du code de l'Education). Admis au terme d'un examen d'admission (étude de dossier puis entretien d'admission).

## OBJECTIFS

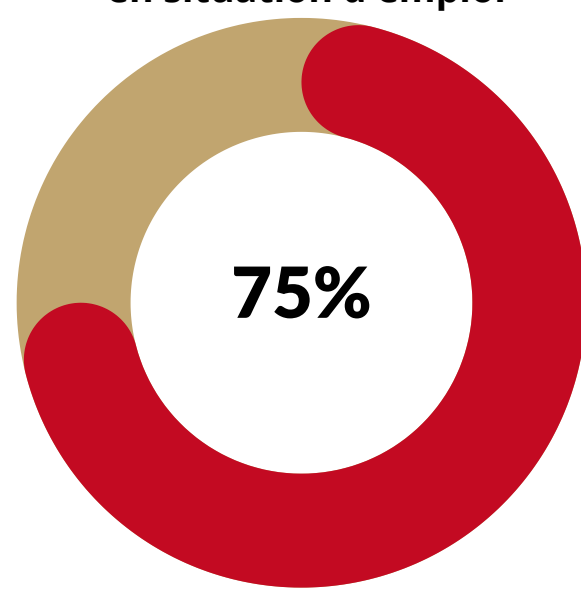
Donner aux étudiants les outils théoriques, pratiques et méthodologiques indispensables à la construction de leur culture professionnelle. Les former à rendre compte de leurs choix éducatifs et pédagogiques au regard des missions des institutions et de leurs projets. Les rendre attentifs à la complexité du travail social selon une approche transdisciplinaire et partenariale. Susciter une identité professionnelle qui favorise l'engagement, le sens critique, la créativité, la recherche et la mise en commun avec d'autres professions grâce aux 4 domaines de formation qui s'articulent autour de trois axes :

- Les connaissances théoriques,
- Les méthodologies de l'intervention,
- Le positionnement professionnel.

Taux de réussite global pour 32 étudiants



Taux de réussite formation en situation d'emploi



## MODALITES PEDAGOGIQUES

Les étudiants bénéficient d'enseignements théoriques qui s'articulent et côtoient en permanence l'expérience du terrain. Ils travaillent leur disponibilité à l'autre pour mieux l'accompagner, notamment grâce à des espaces de réflexion tels que les groupes d'analyse des pratiques (GAP), les bilans individuels et collectifs. Sur 3 années universitaires de septembre à juillet, la formation se fonde sur le principe d'une alternance entre des cours et des stages. Les stages, référés à chacun des quatre domaines de formation, ne sauraient être dissociés de la formation théorique organisée autour de quatre domaines de compétences (DC).

## PROGRAMME

Sur 3 années universitaires de septembre à juillet, la formation se fonde sur le principe d'une alternance entre des cours et des stages relevant du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale. Les stages sont référés à chacun des quatre domaines de formation, ne sauraient être dissociés de la formation théorique organisée autour de quatre domaines de compétences (DC) :

DF1 : La relation éducative spécialisée

DF2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé

DF3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle

DF4 : Dynamiques institutionnelles, partenariats et réseaux

Les 4 domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche », il s'agit d'une réflexivité sur la démarche de recherche et auto-analyse de sa pratique et de sa place de professionnel.

La formation valide 180 ECTS (crédits européens).

# DE EDUCATEUR SPECIALISE

FORMATION EN TROIS ANS DE NIVEAU VI



## COÛT

**En formation initiale**, la Région Ile-de-France co-finance la formation. Restent à la charge de l'étudiant :

- Les droits d'inscription ES : 170 €/an\*
- Une participation aux frais de formation : 368 €/an\*
- Les droits d'inscription à la licence pour ceux qui souhaitent suivre l'option en 3ème année d'étude : 170€\*

\*sous réserve de modification

**Pour les salariés en situation d'emploi** dans le secteur social ou dans un autre domaine professionnel : le coût de la formation est pris en charge par l'employeur et/ou l'OPCO auprès duquel l'employeur cotise pour la formation de ses salariés ou dans le cadre du CPF de transition. Un devis personnalisé est systématiquement réalisé.

## INSCRIPTION

**Vous êtes lycéen et futur bachelier, étudiant en réorientation** : Inscrivez-vous en voie initiale sur la plateforme Parcoursup : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

**Vous êtes demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA** : dossier à télécharger sur notre site internet : [www.stho.org](http://www.stho.org) - Nous contacter au 01 42 88 98 49 ou par mail [selectionstho@stho.org](mailto:selectionstho@stho.org)

**Vous êtes salariés bénéficiant d'un financement par leur employeur, un OPCO ou le CPF de transition** : date limite d'inscription : **30 Juin 2022** - Dossier à télécharger sur notre site internet : [www.stho.org](http://www.stho.org) - Nous contacter au 01 42 88 98 49 ou par mail [selectionstho@stho.org](mailto:selectionstho@stho.org)

## CONTACT

Pour toute question relative aux conditions d'accès et à l'inscription aux épreuves d'admission :

Contact (Nawel RERZKI) :

[selectionstho@stho.org](mailto:selectionstho@stho.org)

## CALENDRIER

La formation d'une durée de 3 ans repose sur le principe de l'alternance intégrative avec des périodes de formation théorique et des périodes de formation pratique réparties de la façon suivante : formation théorique (1450 heures) formation pratique (2100 heures).

Elle est organisée en semestre et en domaine de formation (DF).

L'arrêté du 25 août 2011 et l'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'Etat d'éducateurs spécialisés structurent l'organisation de la formation en modules de formation valorisés en crédits européens en les répartissant sur 6 semestres. Dans le cadre de l'enseignement supérieur, l'obtention du diplôme d'Etat d'éducateurs spécialisés donne lieu à l'obtention de 180 crédits européens (ECTS).

La prochaine session de formation se déroulera de **septembre 2022 à juin 2025**

## EVALUATION / VALIDATION

Cette formation est validée par le Diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEES) - niveau 6\*. Depuis la réforme des diplômes du travail social (Assistant de Service Social, Éducateur de Jeunes Enfants, Éducateur Spécialisé et Éducateur Technique Spécialisé) entrée en vigueur en septembre 2018, ce diplôme est gradé licence, c'est-à-dire accolé au grade. Cela permet une poursuite d'études dans un master, sans pour autant devoir passer une licence suite à l'obtention d'un de ces 4 diplômes.

\*La nouvelle nomenclature des diplômes (décret N°2019 -14 du 8 janvier 2019) positionne désormais ces quatre Diplômes d'Etat au niveau 6 (anciennement II).